



PROCÈS-VERBAL N°03

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : lundi 21 septembre 2026

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président,

Madame Claudette AGERT,

Messieurs Gérard BLANCHET, Joël CATHALAN, Jean Pierre FAURE, José GARCIA, Philippe GLORIES, Carlos MAGALHAES,

Excusé(s) : Messieurs Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, José DUARTE, Sébastien TEISSIER,

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

PROCHAINE REUNION LE LUNDI 19 OCTOBRE 2026

RAPPEL

- La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.
- La Commission rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.
- La Commission rappelle que la zone technique devra être tracée en pointillés devant chaque abri de touche des joueurs (cf. Art 3.5 du Règlement des T&IS) et que cette vérification devra être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

A.O.P. : *Arrêté d'Ouverture au Public*

A.A.C. : *Attestation Administrative de Capacité*

PV CDS : *Procès-Verbal de la Commission De Sécurité*

SYN : *Terrain Synthétique*

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

FLOURE - STADE MUNICIPAL FLOURE - NNI 111460101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 en date du 03/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/09/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 21/09/2036.

SIGEAN - STADE JULES CROCHERIE - NNI 113790101

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FOOT A8 PN en date du 07/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 14/08/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FOOT A8 PN jusqu'au 21/09/2036.

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

NARBONNE - STADE SAINT SALVAYRE 1 - NNI 112620401

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 07/11/2035

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 15/09/2026

Lettre d'intention

Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne un changement de revêtement aux dimensions de 105 x 68m

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau **T5 SYN** sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

LA TOUR DU CRIEU - Complexe Sportif Tour D'Ariège N°2 - NNI 93120202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/09/2026

Etude photométrique en date du 27/10/2022

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 137 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2030.

LE FOSSAT - COMPLEXE SPORTIF VERSAILLES - NNI 91240201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 01/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 178 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

LE MAS D AZIL - STADE DE CASTAGNES - NNI 91810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 14/06/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 140 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le niveau d'éclairage de 150 lux à la mise en service n'a jamais été atteint pour un classement en E6 (Art. 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21/09/2028.

2.4 Avis préalable

ST PAUL DE JARRAT - STADE FRANÇOIS SANCHEZ - NNI 92720101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15/03/2028

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 22/07/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 15/04/2026

Dimension de l'aire de jeu : 105 x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 23°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 180 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BEZIERS - STADE DE SAUCLIÈRES 2 - NNI 340320102

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 14/09/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 21/09/2036. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

CLAPIERS - STADE HÉLIOS GUIJARRO 2 - NNI 340770102

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 15/09/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 04/06/2026, et du document transmis :

Visite effectuée le 25/08/2026 par la CDTIS,

A.O.P. en date du 15/09/2016

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 15/09/2016 + 10 ans).

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la réception des tests in situ, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T5 SYN Prov jusqu'au 15/03/2027.

NOTRE DAME DE LONDRES - STADE NICOLLIN LOUIS - NNI 341850101

Cette installation est classée en Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

Malgré nos nombreuses relances par courriel, nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse de votre part,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 21/09/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changement de niveau de classement

LESPIGNAN - STADE ZIZOU VIDAL 2 - NNI 341350102

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 18/02/2028

Le complexe VIDAL à LESPIGNAN ne comporte qu'un seul vestiaire arbitres. Celui-ci a été attribué au STADE ZIZOU VIDAL 1 (NNI 341350101).

Par conséquent, la Commission propose le classement de cette l'installation STADE ZIZOU VIDAL 2 (NNI 341350102) en NIVEAU T7 SYN jusqu'au 18/02/2028.

MONTPELLIER - STADE FRANÇOIS LANOT - NNI 341721101

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 01/09/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN en date du 04/06/2026, et des documents transmis :

Rapport de visite effectuée le 01/09/2026 par la CDTIS,

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- les dimensions de l'aire de jeu sont inférieures à 105x68m pour un classement T5 (Art. 3.2.1)

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la réception des tests et dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN Prov jusqu'au 01/03/2027.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MONTPELLIER - STADE ALAIN DELYLLE - NNI 341721901

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 97 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.59

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21/09/2028.

2.2 Confirmation de classement

BEZIERS - STADE DE LA PRÉSIDENTE 1 - NNI 340320301

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 18/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/04/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2026

Etude photométrique en date du 09/07/2020

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 288 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 21/09/2030.

MONTPELLIER - STADE DE LA MOSSON 5 - NNI 341720105

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 07/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 27/08/2026

Etude photométrique en date du 02/06/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 273 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 21/09/2030.

PIGNAN - COMPLEXE SPORTIF SERGE CORBIÈRE2 - NNI 342020202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/02/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 23/07/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 149 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

ST GEORGES D ORQUES - STADE OCCITANIE - NNI 342590201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/04/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/07/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 220 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé en Niveau E6 pour 4 ans.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21/09/2028.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

BOUILLARGUES - Stade Rémy Pétrier - NNI 300470201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier à la suite de sa décision du 06/07/2026, de la mise en place d'un gazon synthétique (date de mise à disposition : 01/12/2025), de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 SYN ainsi que des documents transmis :

- Tests in situ initiaux en date du 13/10/2025
- A.O.P. en date du 19/08/2026

Elle rappelle que :

- **La hauteur sous la barre transversale des buts doit être mise en conformité (2,44 m), avant la prochaine saison.**

Au regard des éléments transmis, la CRTIS prononce un classement de cette installation en Niveau T4 SYN jusqu'au 06/07/2036.

PONT ST ESPRIT - STADE ENFANT DU RHÔNE 2 - NNI 302020302

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 15/12/2025, et du document transmis :

Rapport des visites effectuées le 09/12/2025 et 02/09/2026 par la CRTIS,

Elles constate les non-conformités majeures suivantes :

- ***les dimensions de l'aire de jeu sont inférieures à 105 x 68m pour un classement T5 (Art. 3.2.1)***
- ***la superficie (hors douches et sanitaires) du vestiaire arbitre est inférieure à 8m² (Art. 4.7.2)***

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 21/09/2036.

1.2 Confirmation de classement

AUMONT AUBRAC - STADE CHRISTOPHE SOLIGNAC - NNI 480090101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 15/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 16/12/2024, et du document transmis :

- Rapport de visite effectuée le 07/09/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 21/09/2036.

LANUEJOLS - STADE LE PRE ROND - NNI 301390101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 11/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 31/08/2026 par la CRTIS,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- les renforts de type "oreilles" sont interdits (Art. 3.9.1.1.)

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2,50m). Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis et dans l'attente de la levée de la non-conformité (photos à fournir), la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 21/03/2027.

PONT DE MONTVERT SUD MONT - STADE PRAT DEL BELTCH - NNI 481160101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 24/08/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 21/09/2036.

VAUVERT - COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 2 - NNI 303410102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe, par courriel en date du 8 juillet 2026, qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 21/09/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changement de niveau de classement

BARJAC - COMPLEXE SPORTIF PIERRE PASCAL - NNI 300290101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 14/10/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 10/06/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 03/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 21/09/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

FOURNES - STADE ROBERT CARRIÈRE - NNI 301160101

Cette installation est Retiré du classement jusqu'au 16/02/2036

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 20/08/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 26/08/2026 par la CRTIS,

- A.A.C. du 25/08/2026,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 21/09/2036.

GENERAC - STADE ÉLIANE ET PIERRE BOURDY - NNI 301280101

Cette installation est classée Niveau Travaux jusqu'au 01/09/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 01/09/2026, et du document transmis :

- Rapport de visite effectuée le 01/09/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 21/09/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

NIMES - COMPLEXE SPORTIF SAINT STANISLAS - NNI 301890501

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 30/05/2026

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 21/09/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

NIMES - STADE RAYMOND PELLISSIER - NNI 301891301

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 06/08/2031

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 06/07/2026, et du document transmis :

- Rapport de visite effectuée le 01/09/2026 par la CRTIS,

Elle constate les non-conformités majeures suivantes :

- les dimensions de l'aire de jeu sont inférieures à 105x68m (Art. 3.2.1.)

- les superficies (hors douches et sanitaires) des vestiaires joueurs sont inférieures à 20m² (Art. 4.6.1.)

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 21/09/2036.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

ROUSSON - STADE LAURENT BLANC 2 - NNI 302230102

Cette installation est classée Niveau T5 SYN jusqu'au 25/07/2034

Suite échéance décennale et classement du Stade LAURENT BLANC 1, NNI 302230101, le Stade LAURENT BLANC 2, n'ayant plus de vestiaires attribués,

La Commission classe cette installation en Niveau T7 SYN jusqu'au 25/07/2034.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PONT ST ESPRIT - STADE ENFANT DU RHÔNE 2 - NNI 302020302

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 09/06/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 02/09/2026

Etude photométrique en date du 05/02/2024

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 80 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.06

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.15 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.15) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

BEUCAIRE - COMPLEXE SPORTIF.F.LAMOUREUX 3 - NNI 300320203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/02/2030

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/08/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/08/2026

Etude photométrique en date du 20/08/2024

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 256 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.32) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1), pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.49) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 et niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21/09/2030.

ST PRIVAT DES VIEUX - COMPLEXE SPORTIF DES VAUPIANS 1 - NNI 302940101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 21/08/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/08/2026

Etude photométrique en date du 10/07/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 203 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2030.

2.4 Avis préalable

LE MALZIEU VILLE - COMPLEXE SPORTIF - NNI 480900101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 05/03/2026

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 16/10/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 04/09/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 05/03/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 180 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

VERS PONT DU GARD - STADE MUNICIPAL - NNI 303460101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 15/05/2033

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 05/12/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 08/09/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 04/09/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 23°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 191 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

AIGNAN – STADE JEAN GUILLONNEAU – NNI 320010101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2035

A la Suite de la demande de subvention FAFA de la commune d'AIGNAN et a l'achèvement des travaux effectués sur le terrain de football, la CDTIS a procédé au contrôle de la conformité des bancs de touche et de la main courante,

La Commission notifie que les bancs de touche et la main courante sont conformes, et confirme le classement de cette installation en niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2035.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

FLEURANCE - STADE MARIUS LACOSTE 1 - NNI 321320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 160 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

PREIGNAN - STADE ALAIN VILLANUEVA - NNI 323310101

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 14/11/2033

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 18/05/2028

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 13/08/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 05/03/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 62 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 35°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 276 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.85

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E5** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST CLAR - STADE MUNICIPAL - NNI 323700101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 25/05/2028

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 08/12/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 13/08/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 07/05/2026

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 24°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 237 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

CASTERA VERDUZAN – Stade MUNICIPAL – NNI 320830101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 10/02/2030

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 13/08/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 13/11/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 66°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 47

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 180 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BALMA - STADE MUNICIPAL N°4 - NNI 310440104

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 08/10/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 07/07/2026, et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 28/08/2026 par la CRTIS,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la réception des tests et dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN Prov jusqu'au 08/04/2027.

BLAGNAC - COMPLEXE SPORTIF ANDROMÈDE 4 - NNI 310690204

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 30/08/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 04/06/2026, et du documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 21/08/2026 par la CRTIS,

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points. Cette mise en conformité est à effectuer avant la prochaine rencontre.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 21/09/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

BLAGNAC - COMPLEXE SPORTIF ANDROMÈDE 5 - NNI 310690205

Cette installation est classée Niveau T4 SYN jusqu'au 11/09/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 SYN en date du 04/06/2026, et des documents transmis :

- Rapport de visite effectuée le 21/08/2026 par la CRTIS,

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- Absence d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité reprenant les capacités actuelles spectateurs par tribunes et en distinguant les places du secteur visiteurs, PMR, ...

Elle constate l'absence des tests in situ décennaux.

Au regard des éléments transmis, dans l'attente de la réception des tests et dans l'attente de la levée de la non-conformité mineure, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN Prov jusqu'au 21/02/2027.

1.3 Changement de niveau de classement

TOULOUSE - STADE STRUXIANO 2 - NNI 315551902

Cette installation est classée Niveau T7 SYN jusqu'au 15/06/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de changement de classement en Niveau T6 SYN en date du 12/08/2026, et du document transmis :

- Rapport de visite effectuée le 26/08/2026 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 SYN jusqu'au 15/06/2029.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

RIEUMES - STADE MUNICIPAL - NNI 314540101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 28/06/2027

La Communauté de Communes de Coeur de Garonne, nous informe du changement de nom de cette installation et devient STADE François BESSET

La Commission prend note.

RIEUMES - STADE DE LA BURE - NNI 314540201

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 10/01/2035

La Communauté de Communes de Coeur de Garonne, nous informe du changement de nom de cette installation et devient STADE Des CHENES

La Commission prend note.

AVIGNONET LAURAGAIS - STADE MUNICIPAL - NNI 310370101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 28/06/2027

La Mairie nous informe du changement de nom de cette installation et devient STADE Thierry RABLAT.

La Commission prend note.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

AUTERIVE - STADE RENE MAZEL 1 - NNI 310330101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 24/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 219 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.70

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.84

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

BALMA - STADE NICOLAS CAMPAILLA N°1 - NNI 310440101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 05/07/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/08/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 26/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 260 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 21/09/2028.

CARBONNE - STADE ANDRÉ ABBAL 2 - NNI 311070202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/11/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 23/10/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 148 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

GARDOUCH - STADE MUNICIPAL - NNI 312100101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/202

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 04/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 121 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21/09/2028.

GRENADE - STADE DE CARPENTE 1 - NNI 312320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13/05/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/03/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 147 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

LAGARDELLE SUR LEZE - STADE DE LA LEZE - NNI 312630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/06/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 08/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 148 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

LANDORTHE - STADE LÉON BENOÎT - NNI 312700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 156 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

MONTGISCARD - STADE MUNICIPAL - NNI 313810101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 19/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 191 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

TOURNEFEUILLE - STADE DE LA RAMÉE 1 - NNI 315570401

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 13/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/08/2026

Etude photométrique en date du 21/11/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 406 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.74

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 21/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

TOURNEFEUILLE - Stade la Ramée 5 - NNI 315570405

L'éclairage de cette installation est référencé en EEntrainement jusqu'au 12/05/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/08/2026

Etude photométrique en date du 28/03/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 159 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2030.

TOURNEFEUILLE - STADE LA RAMÉE 6 - NNI 315570406

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 12/05/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/08/2026

Etude photométrique en date du 28/03/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 162 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

1.3 Changement de niveau de classement

TARBES - SALLE PRADEAU LASEDE - NNI 654409903

Cette installation est classée en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 17/11/2025

Malgré nos nombreuses relances par courriel, nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse de votre part.

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 21/09/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

BARBAZAN DEBAT - Stade Des Platanes Honneur - NNI 650620202

Cette installation est classée n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif création de terrain en gazon et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 15/09/2026

Lettre d'intention

Plan de l'aire de jeu

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la création d'un terrain en gazon, aux dimensions 95 x 55m

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau **T7 PN** sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

ST LAURENT DE NESTE - Stade Andre Bernoville - NNI 653890101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/11/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 103 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.10

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.23 (Non conforme)

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.23) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entraînement.

2.2 Confirmation de classement

ORLEIX - STADE FERNAND DUSSAC 1 - NNI 653400101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/05/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 155 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

DISTRICT LOT FOOTBALL

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

FONTANES - STADE ROBERT POUSSOU - NNI 461090101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 30/11/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 07/09/2026, et du document transmis :

- Visite effectuée le 15/09/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 21/09/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

1.3 Changement de niveau de classement

CAZALS - STADE MUNICIPAL - NNI 460660101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 15/05/2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 15/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 08/04/2026 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 21/09/2036, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2026.

GRAMAT - SALLE OMNISPORTS 1 - NNI 461289901

Cette installation est classée en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 05/01/2026

Malgré nos nombreuses relances par courriel, nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse de votre part,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 21/09/2036.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

BAGNAC SUR CELE - Stade André BaR - NNI 460150101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 26/09/2029

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 29/07/2026

- Lettre d'intention
- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne un changement de revêtement avec une aire de jeu de 100 x 65m

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau **T5 SYN** sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

BAGNAC SUR CELE - Stade André BaR - NNI 460150101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La mairie n'a pas souhaité effectuer le relevé de l'éclairage sur ce terrain.

Les compétitions organisées par les différentes instances du Football en nocturne, ne peuvent être pratiquées que sur des installations d'éclairage classées.

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement de l'Eclairage vous informe que les matchs en nocturne sur le Stade ANDRE BAR, ne pourront avoir lieu à compter du 21/09/2026.

2.2 Confirmation de classement

BIARS SUR CERE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 460290101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/01/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 210 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

CARENAC - PLAINE DE JEUX DE LA SOLE - NNI 460580101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 12/01/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 136 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

VARAIRE - STADE MUNICIPAL 1 - NNI 463280101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 18/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 150 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

FONTANES - STADE ROBERT POUSSOU - NNI 461090101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 26/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/08/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/09/2026

Etude photométrique en date du 04/08/2025

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 171 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CANET EN ROUSSILLON - Stade Saint Michel - Annexe 1 - NNI 660370102

Cette installation est classée Niveau T4 PN jusqu'au 03/10/2026

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 08/07/2026, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 25/08/2026 par la CRTIS,

- A.O.P. du 22/12/2017,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 21/09/2036.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial**
- 1.2 Confirmation de classement**
- 1.3 Changement de niveau de classement**
- 1.4 Avis préalable**
- 1.5 Affaires diverses**

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial**
- 2.2 Confirmation de classement**

CASTELSARRASIN - PLAINE DE JEUX DE GANDALOU 1 - NNI 820330201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/08/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 09/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 175 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.66

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

GARGANVILLAR - STADE MOULIN À VENT 1 - NNI 820630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 152 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2028.

LARRAZET - STADE AMEDEE BESSOU 1 - NNI 820930101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 03/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 115 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21/09/2028.

MONTAUBAN - Complexe Sportif J. Verbeke 3 - Ramondl - NNI 821210103

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/08/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 125 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.28) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21/09/2028.

MONTAUBAN - COMPLEXE SPORTIF JEAN VERBEKE 1 - NNI 821210101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 14/08/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/08/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 15/09/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 434 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.62

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 21/09/2027.

MONTECH - STADE DE CADARS 1 - NNI 821250101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 08/07/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/08/2026

Type de projecteurs : IODURES METALLIQUES

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 127 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.25

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 21/09/2028.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

MIRABEL - STADE CHRISTIAN MOURGUE - NNI 821100101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 21/06/2032

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 08/12/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 12/08/2026, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 21/02/2023

Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 16m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 181 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en **Niveau E6** sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

GRAULHET - STADE DE LA JONQUIERE N°07 - NNI 811050407

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 11/04/2032

A la suite de la visite de conformité de la CDTIS en date du 11 septembre 2026, pour dossier FAFA et du rapport de visite transmis,

La Commission notifie que les travaux ont bien été réalisés (création de 2 vestiaires joueurs de 20m² chacun et 1 vestiaire arbitres de 9m²), et prononce le classement de cette installation en Niveau T5 PN jusqu'au 11/04/2032.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

ALBI - PLAINE DES SPORTS DE LA GUITARDIE - NNI 810040805

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 01/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/07/2026

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 07/09/2026

Etude photométrique en date du 01/09/2022

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 298 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 21/09/2030.

2.3 Changement de niveau de classement

REALMONT - STADE DE LA MÉLOUZE 1 - NNI 812220101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 16/03/2028

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04/08/2026

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/09/2026

Etude photométrique en date du 01/06/2026

Type de projecteurs : LED

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 156 lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 21/09/2030.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

